

COMMUNE de LANÇON-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 23 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le seize mars deux mille dix-sept, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de M. Michel MILLE, Maire.

Etaient présents tous ses membres à l'exception de :

Mme Valérie POILLONG qui avait donné pouvoir à M. Lionel TARDIF

Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné pouvoir à M. Olivier DENIS

Mme Maria NIGRI qui avait donné pouvoir à Mme Julie ARIAS

M. Christophe FERRO qui avait donné pouvoir à M. Sébastien GROS

Mme Angélique TORRES qui avait donné pouvoir à Mme Christine MORTELLIER

Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné pouvoir à Mme Christina MOREL

M. Stéphane PAQUET qui avait donné pouvoir à M. Eric MONTAGARD

Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui n'avait pas donné pouvoir

M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné pouvoir

Secrétaire de Séance : M. Sébastien GROS

Objet : Approbation d'un nouveau règlement de fonctionnement unique des multi-accueils « Les Pinsons » et « Les Zébulons »

N° : 17-019

RAPPORTEUR : Julie ARIAS

VU la délibération n° 13-115 et la délibération 13-116 du 19 décembre 2013 approuvant les modifications n° 4 et 11 des règlements de fonctionnement des multi-accueils municipaux « les zébulons » et « les Pinsons »,

Le Rapporteur expose à l'assemblée que la mise en place d'un nouveau règlement intérieur unique des crèches municipales est apparue obligatoire.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation d'un règlement de fonctionnement unique des multi-accueils municipaux « les Pinsons » et « les zébulons »

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'Unanimité des membres présents,*

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement unique des multi-accueils municipaux « les Pinsons » et « les Zébulons » annexé à la présente délibération.

DIT que le présent règlement sera applicable à compter du 1^{er} août 2017.

Fait et délibéré les Jour Mois et An que dessus

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LANÇON, le 24 mars 2017

Michel MILLE, Maire de Lançon-Provence

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300512-20170327-17-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2017